

Neuchâtel, canton de l'énergie

Le domaine de l'énergie sera un des plus porteurs économiquement dans les décennies à venir, en raison de la réorientation qu'imposeront la raréfaction des ressources fossiles et la protection du climat.

Le Conseil d'Etat est invité à étudier les voies et moyens qui permettront de positionner Neuchâtel comme canton leader en la matière, dans les domaines de la recherche, de la formation, de la production et de la construction.

Il s'agira par exemple :

- de créer un pôle de recherche énergétique autour des acteurs déjà présents (IMT, CREGE) et de le doter de moyens lui permettant de maintenir ou d'atteindre l'excellence ;
 - de développer la formation aux professions de la technique énergétique, dans lesquelles les compétences font ou menacent de faire défaut ;
 - de promouvoir un essor rapide des installations d'exploitation d'énergies renouvelables, afin que Neuchâtel représente un marché attrayant pour les entreprises du secteur et qu'elles soient motivées à s'y implanter ;
 - de promouvoir des projets d'autonomie énergétique régionale, afin d'intégrer les activités énergétiques dans l'économie de proximité;
 - sur la base d'un tel programme de développement et d'une image cohérente de « Neuchâtel, canton de l'énergie », de démarcher des entreprises du domaine en vue de leur installation dans le canton.
-